

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté n°2026-38 en date du 02 septembre 2026, il sera procédé à une enquête publique portant sur **la révision du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune de Grisolles** par la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (CCGSTG).

L'évolution du PVAP du SPR a pour objectifs :

- De proposer un règlement plus accessible et plus facilement applicable par les habitants, avec une approche plus didactique
- D'affiner l'approche mutabilité/constructibilité/renouvellement urbain du centre bourg, pour répondre au besoin de création de logements en densification dans le contexte de la loi Climat et Résilience, tout en garantissant la préservation du patrimoine urbain et paysager grisollais
- D'analyser les perspectives d'intégration des énergies renouvelables pour cibler les endroits propices à la production sans nuire au paysage.

L'enquête publique se déroulera du **mercredi 30 septembre 2026 à 9 h au mercredi 28 octobre 2026 à 17 h inclus**, soit pendant 29 jours consécutifs.

Mme Jeanne-Marie COSTES, ingénieur chimiste en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse. Monsieur Christian BUZET a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier papier et le registre d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Mme le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique en mairie de Grisolles (4av.de la République 82170 Grisolles), pendant la durée de l'enquête, soit du mercredi 30 septembre 2026 à 9 h au mercredi 28 octobre 2026 à 17 h inclus, aux jours et horaires habituels de la mairie, à l'exception des jours fériés ou congés exceptionnels.

Mme le commissaire enquêteur sera présente pour recevoir les observations écrites ou orales du public, en mairie de Grisolles (4 Av. de la République, 82170 Grisolles), aux dates et horaires suivants :

- Mercredi 30 septembre de 9h à 12h (midi)
- Lundi 12 octobre de 9h à 12h (midi)
- Mercredi 28 octobre de 14h à 17h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision du PVAP du SPR de Grisolles et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Grisolles (4av.de la République 82170 Grisolles) ou les adresser par correspondance à l'attention de Mme le commissaire enquêteur en mairie de Grisolles (4av.de la République 82170 Grisolles).

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées sur le **registre dématérialisé** au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7623/> accessible depuis le site internet de la Communauté de Communes (www.grandsud82.fr) ou via l'**adresse mail dédiée** suivante : enquete-publique-7623@registre-dematerialise.fr

Les observations et les pièces jointes transmises par courrier, par mail ou inscrites sur le registre papier seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7623/>

L'heure de clôture de l'enquête est fixée à 17h le mercredi 28 octobre 2026. Tout document reçu après cet horaire limite ne pourra être pris en considération ; notamment ceux envoyés le jour de la clôture parvenus le lendemain ou au-delà. Le cachet de la Poste ne saurait faire foi.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la CCGSTG (www.grandsud82.fr), qui sera relayé sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7623/> et consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Grisolles (4 av.de la République 82170 Grisolles) aux horaires habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés ou congés exceptionnels.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la CCGSTG (120 av. J. Jaurès 82370 Labastide St P.) dès la publication du présent avis.

Le projet de révision du PVAP du SPR de Grisolles a bénéficié d'une dispense d'évaluation environnementale qui sera jointe au dossier d'enquête publique. Les informations relatives à l'environnement se rapportant à ce projet se trouvent dans le dossier d'analyse au cas par cas qui a été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) d'Occitanie.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Mme le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées sur le dossier soumis à l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions motivées de Mme le commissaire enquêteur sera adressée à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse. Une copie sera déposée au siège de la CCGSTG et en mairie de Grisolles pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la CCGSTG (www.grandsud82.fr).

À l'issue de l'instruction :

- Après avoir reçu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, la CCGSTG sollicitera l'accord du Préfet de Région, sur le projet de révision du PVAP du SPR éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique.
- Le conseil communautaire de la CCGSTG approuvera par délibération la révision du PVAP du SPR de la commune de Grisolles.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme auprès de la CCGSTG.

La Présidente